



FLASH INFO

JUIN 2013 N° 38

POINT SUR LES ACTIONS CONTRE LA FUSION DU SUD GRENOBLOIS AVEC LA METRO

Le conseil municipal du 17 juin dernier a voté à l'unanimité **contre** la proposition de constitution d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale au 1er janvier 2014 avec Grenoble Alpes Métropole, le Balcon Sud de Chartreuse et le Sud Grenoblois et **contre** le périmètre proposé par le Préfet dans son arrêté du 24 mai 2013, avec effet au 1er janvier 2014.

Nous (les 8 Maires et 5 Vice-présidents du Sud Grenoblois opposés à la fusion) avons envoyé le 13 juin un courrier aux Maires, Adjointes et Conseillers municipaux des 49 communes du périmètre Grenoble Alpes Métropole, Sud Grenoblois et Balcon Sud de Chartreuse, qui vont devoir délibérer sur cet arrêté préfectoral de fusion, afin de mettre

en exergue l'opposition de nos 8 communes à cette fusion au 1^{er} janvier 2014 et notre conviction que la Communauté de Communes du Sud Grenoblois est apte à répondre aux enjeux d'aménagement, de développement économique et social, de l'habitat et de préservation de l'environnement, pour ses 32 000 habitants.

Vous trouverez à la fin de ce flash info copie de ce courrier envoyé aux élus.

Nous espérons ainsi que la majorité requise pour la mise en place de cette fusion ne sera pas atteinte.

Nous ne baissons pas les bras, d'autres actions sont encore à venir.

Jean-François FALLET
Maire

REUNIONS PUBLIQUES

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES N° 2 DE LA PLATE-FORME INDUSTRIELLE DE JARRIE

M. le Préfet de l'Isère convie les populations concernées à deux réunions publiques de présentation du **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) n°2 de la plate-forme industrielle de JARRIE**

le lundi 1^{er} juillet 2013

à 18h

salle Malraux - JARRIE

le jeudi 4 juillet 2013

à 18h

salle Emile Zola - CHAMP SUR DRAC

Ces réunions seront présidées par M. Richard SAMUEL, Préfet de l'Isère, en présence des élus des territoires concernés, des représentants de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, de la Direction Départementale des Territoires et des directeurs des usines d'ARKEMA et CEZUS.

Cette série de réunions publiques fait suite à celle des personnes et organismes associés qui a eu lieu le 6 juin dernier à la Préfecture.

Il est important que de nombreux Champagnards se rendent à l'une de ces 2 réunions afin de comprendre l'échéancier mis en place par l'Etat concernant ce nouveau PPRT de JARRIE et visualiser la carte des aléas de ce PPRT lorsque les travaux effectués par les industriels de la plate-forme seront terminés.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AQUAPOLE FERMETURE DE LA RD 64 (route nouvelle)

La commune de CHAMPAGNIER est équipée d'un réseau de collecte des eaux usées sans dispositif de traitement. Le SIADI, Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Drac Inférieur va réaliser le raccordement des eaux usées de la commune à la station AQUAPOLE.

Les travaux consistent à relier le réseau actuel de collecte depuis la sortie du village jusqu'à la RN 85 à l'aide d'une canalisation placée sous le RD 64 (la Route Nouvelle) et d'un poste de pompage installé près de la voie SNCF.

**LA RÉALISATION DE CE CHANTIER EST PROGRAMMÉE
DE JUILLET A OCTOBRE 2013
et va nécessiter
L'INTERRUPTION TOTALE DE LA CIRCULATION SUR LA RD 64 (route nouvelle)
DURANT LES 2 MOIS D'ÉTÉ**

Une déviation sera mise en œuvre pour permettre aux riverains d'accéder au village via PONT DE CLAIX (voie des collines) ou via JARRIE.

PLAN LOCAL D'URBANISME

**Report du débat sur le Plan
d'Aménagement et de
Développement Durables
(PADD) au
16 septembre 2013 à 20h30**

En raison de l'ordonnance n° 2012-11 du 5/01/2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme entrée en vigueur au 1er janvier 2013, ce sera une version du PADD moins détaillée que celle qui a été présentée en réunion publique le 15/04/2013 qui fera l'objet du débat au sein du Conseil Municipal.

Cette mesure a comme objectif de ne pas imposer aux communes de réviser de manière générale son PLU ultérieurement.

Nous avons donc demandé à notre bureau d'étude d'alléger le PADD des éléments de détails qui pourraient à l'avenir porter préjudice à la commune, sans en modifier ni le sens ni l'esprit par rapport à la version présentée aux habitants.

En conséquence, nous vous informons du report du débat sur le PADD

au conseil Municipal du
**Lundi 16 septembre à 20h30
à la Mairie**

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaire d'été

Ouverture le mercredi après-midi
seulement de 15h à 19h

**à partir du 10 juillet et
jusqu'au 28 août inclus**

**Vous souhaitez faire
passer un article dans
l'Écho Champagnard ?
Merci de nous le transmettre avant le
Mercredi 10 juillet 2013
(sur papier ou par mail à
echo.champagnard@champagnier.fr)**

AGENDA

DATES À RETENIR

- **Mercredi 3 juillet**
Conseil Municipal
Au Bungalow à 20h30
- **Vendredi 5 juillet**
Pot de départ retraite Mme Bel
18h30 à l'Ecole
- **Samedi 6 juillet**
Fête du 14 juillet
À partir de 14h
Par le Comité des Fêtes
- **Mercredi 17 juillet**
OT du Sud Grenoblois
Mercredi des Enfants
Spectacle conte jongleries
« Ragouille le mitron du Roy »
Espace 4 Vents à 15h et 18h—tarif 3 €
- **Les Mardis du jeu et du
patrimoine**
Voir les programmes sur le site
internet de l'OT Sud Grenoblois
www.sudgrenoblois-tourisme.com
- **Du 19 au 21 juillet**
Fêtes Révolutionnaires
A Vizille
- **Vendredi 6 septembre**
Forum des Associations
De 16h30 à 20h
Aux 4 Vents
- **Lundi 16 septembre**
Conseil municipal
Débat sur le PADD
A 20h30 à la Mairie

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Adjointes
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux
Communes de la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole
Communes de la communauté de communes des Balcons Sud Chartreuse
Mesdames, Messieurs, chers collègues

Les conseils municipaux de BRESSON, CHAMP SUR DRAC, CHAMPAGNIER, JARRIE, MONTCHABOUD, NOTRE-DAME DE MÉSAGE, SAINT-PIERRE DE MÉSAGE, VAULNAVEYS LE BAS se sont prononcés contre la fusion avec la Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole et ont émis l'ambition de rester dans le Sud Grenoblois. Nos huit communes du Sud Grenoblois (CCSG) refusent la fusion avec Grenoble Alpes Métropole appelée à devenir la future métropole grenobloise, et vous confirment leur opposition à ce projet.

L'initiative de la fusion fait suite à la demande de six communes et non sept, comme annoncé à la CDCI, (BRIÉ ET ANNONNES, HERBEYS, NOTRE-DAME DE COMMIERS, SAINT-BARTHÉLEMY DE SÉCHILLENNE, SÉCHILLENNE et VIZILLE), d'intégrer Grenoble Alpes Métropole. Les Maires des communes favorables puis ceux des communes défavorables ont rencontré le Préfet de l'Isère pour lui faire part de leurs positionnements.

A l'issue de ces rencontres, le Préfet a convoqué la CDCI le 22 mai dernier. A cette date, les positions des uns et des autres étaient inchangées, (6 pour, 8 contre) et deux communes n'avaient pas encore pris position (SAINT-GEORGES DE COMMIERS et VAULNAVEYS LE HAUT).

Contrairement à ce qui a été indiqué aux membres de la CDCI il n'y avait pas d'accord majoritaire pour la fusion, ni de simple divergence sur les dates. En effet, la métropolisation annoncée du territoire a réduit notre capacité de décision à opter pour une intégration en 2014 ou en 2015. L'exposé de la situation, repris ensuite dans l'arrêté préfectoral du 24 mai suivant, en occultant l'opposition de nos huit communes à ce projet, n'a pu qu'influencer les votes des membres de la CDCI.

Cet arrêté préfectoral du 24 mai 2013 porte sur le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au 1^{er} janvier 2014, EPCI issu de la fusion projetée avec Grenoble Alpes Métropole, et la Communauté de communes des Balcons Sud Chartreuse (fusion prescrite en avril 2013). Il lance également la consultation des conseils municipaux des communes de ce nouveau périmètre pour une fusion au 1^{er} janvier 2014.

Considérant :

- l'opposition affirmée de huit communes à cette fusion au 1^{er} janvier 2014 ;
- l'inexactitude de l'exposé de la situation dans la CC du Sud Grenoblois ;
- le fait que les groupes de travail CCSG/Méto n'ont pas pu tous terminer leurs travaux, que les conclusions n'en n'ont pas été tirées collectivement, (seul un point d'étape a été fait en février 2013), et que par ailleurs, tous les comptes-rendus ne sont pas encore rédigés, et encore moins diffusés ;
- notre conviction que la CCSG est apte à répondre aux enjeux d'aménagement, de développement économique et social, de l'habitat, de préservation de l'environnement, pour ses 32 000 habitants ;
- que la population de la CCSG, n'a pas ou peu été consultée, qu'aucune information n'a été diffusée, et qu'aucune réunion publique intercommunale d'information n'a été organisée ;
- notre opposition à la métropolisation du territoire ;
- le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014 ;
- que la loi sur la réforme territoriale est toujours en cours d'examen au parlement ;

Nous sollicitons de votre part un vote contre la fusion de notre EPCI avec Grenoble Alpes Métropole et la CC des Balcons Sud Chartreuse au 1er janvier 2014.

L'argumentation préfectorale prend appui sur le projet de réorganisation territoriale (acte III) en cours de discussion au parlement qui, s'il est adopté, créera une métropole grenobloise. Dans ce cas de figure, nous serions contraints de rejoindre la dite métropole au 1^{er} janvier 2015. Or, les sénateurs viennent d'enlever cette date butoir au 1^{er} janvier 2015, la loi peut donc encore évoluer avant d'être votée définitivement.

Nous nous positionnerons le moment venu dans le cadre de la loi lorsqu'elle sera adoptée. En tout état de cause nous nous prononcerons alors en fonction d'éléments d'organisation territoriale connus, et après les élections municipales, réel exercice de la démocratie locale.

Chers collègues, vous remerciant de votre compréhension et de votre soutien, nous vous adressons nos salutations les plus cordiales.



Francis Caprin
VP

Gérard Darveil
VP Habitat

Françoise CLOTEAU
VP Environnement et
Développement durable

Jacques Rivon -
V.P. Economie

Michel DOFFAGNÉ
VP Evolution du
territoire

Maire Adjoint